



CREDIT MUNICIPAL DE ROUEN  
CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE  
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2017

BUDGET 2018  
ADOPTION

Rapporteur : M. Laurent DAUPLEY

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen pour l'exercice 2017 qui vous est soumis présente :

- en section d'exploitation un total de dépenses de 624 k€ et un total de recettes de 591 k€. Ce déficit est lié au lancement de l'agence du Havre.
- En section de dotation 70 k€ de recettes et 813 k€ de dépenses, correspondant au développement de l'agence du Havre

Au niveau des perspectives d'évolution de son encours, trois hypothèses se présentent au CMR :

1. hypothèse haute : la croissance forte de l'encours à Rouen couplé au développement à Caen
2. hypothèse médiane : croissance de l'encours à Rouen et développement à Caen
3. hypothèse basse : croissance faible de l'encours à Rouen et développement à Caen en dessous des hypothèses

L'ouverture de l'agence du Havre est attendue mi-2018 selon une progression comparable à celle de Caen la première année.

Les simulations d'encours au regard de ces hypothèses sont les suivantes :

LD



	Encours	Croissance de l'encours sur le trimestre	Nombre de mois sur l'année	Intérêts à percevoir
<b>Hypothèse 1k€/jour Rouen + Caen</b>				
au 31/12	3 440 k€	3 440 k€	12,0	447 200 €
au 31/03	3 500 k€	60 k€	10,5	6 825 €
au 30/06	3 560 k€	60 k€	7,5	4 875 €
au 30/09	3 620 k€	60 k€	4,5	2 925 €
au 31/12	3 680 k€	60 k€	1,5	975 €
				<b>462 800 €</b>
<b>Hypothèse Caen et Rouen 1k€/jour</b>				
au 31/12	3 440 k€	3 440 k€	12,0	447 200 €
au 31/03	3 560 k€	120 k€	10,5	13 650 €
au 30/06	3 680 k€	120 k€	7,5	9 750 €
au 30/09	3 800 k€	120 k€	4,5	5 850 €
au 31/12	3 920 k€	120 k€	1,5	1 950 €
				<b>478 400 €</b>
<b>Hypothèse Caen 2k€/jour et Rouen 1k€/jour</b>				
au 31/12	3 440 k€	3 440 k€	12,0	447 200 €
au 31/03	3 620 k€	180 k€	10,5	20 475 €
au 30/06	3 800 k€	180 k€	7,5	14 625 €
au 30/09	3 980 k€	180 k€	4,5	8 775 €
au 31/12	4 160 k€	180 k€	1,5	2 925 €
				<b>494 000 €</b>

Le Havre

<b>Hypothèse Le havre 0,5 puis 1k€/jour</b>				
au 31/12	0 k€	0 k€	12,0	0 €
au 31/03	0 k€	0 k€	10,5	0 €
au 30/06	30 k€	30 k€	7,5	2 438 €
au 30/09	60 k€	30 k€	4,5	1 463 €
au 31/12	120 k€	60 k€	1,5	975 €
				<b>4 875 €</b>

Le budget, qui vous est présenté, est établi en supposant une évolution de l'encours suivant l'hypothèse basse.

LD



### SECTION FONCTIONNEMENT

Pour rappel le tableau des effectifs est le suivant :

Poste	Effectif	ETP recruté	Catégorie	Type de poste
Directeur Général	1	0,3	A+	Permanent
Contrôleur Interne	1	1	B	Permanent
Comptable	1	0,2	B	Permanent
Agent de guichet	7	5,4	C	Permanent
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>6,9</b>		

Le tableau des effectifs intègre le recrutement d'un agent pour Le Havre mi-2018.

En dehors du développement de l'agence du Havre, le budget est très comparable au précédent. Les frais financiers sont stables la fin du remboursement des emprunts 2012 est compensé par le nouvel emprunt pour Le Havre, une hausse des amortissements au regard du développement au Havre.

Les crédits des comptes sont maintenus, en dehors des frais liés au Havre. En intégrant ce développement les crédits augmentent de 10 à 20 %, ce qui reste raisonnable au regard du développement d'une troisième agence. Les frais de personnel sont en augmentation de seulement 6% car nous allons reporter le plus loin possible le nouvel entrant et mobiliser un agent de Rouen pour les premiers mois de l'ouverture.

Les produits évoluent conformément à l'encours modélisé en hypothèse basse.

Les produits financiers tendent à diminuer en raison des taux d'intérêts particulièrement bas proposés pour les placements à terme des liquidités du CMR.

Le détail du budget compte par compte figure dans les tableaux ci-après (annexes 1 et 2).

Il est rappelé que, conformément aux obligations réglementaires du Code Monétaire et Financier, il est nécessaire de réaliser des provisions.

A titre d'illustration, la Caisse doit comptabiliser les dépréciations pour clients « douteux », c'est-à-dire présentant un impayé depuis plus de 3 mois, et appliquer le principe de contagion (art. 2221-1 du règlement ANC 2014-07) conformément aux exigences réglementaires.

Ces calculs doivent être réalisés après la fin de l'exercice et ne peuvent donner lieu à réduction en fonction des crédits disponibles.

Ainsi, dans un souci de respect des obligations réglementaires et des règles de la comptabilité publique, les membres du COS valident le budget de manière non limitative pour les crédits du chapitre budgétaire des provisions (chapitre 68).

Par ailleurs, le CMR est potentiellement redevable de l'impôt sur les sociétés. Cependant, il n'est pas possible de prévoir la charge d'impôt correspondante au moment de l'élaboration du budget. Aussi, il est rappelé que les crédits du chapitre 69 relatifs aux impôts sur les sociétés ne sont pas limitatifs.



Enfin, le chapitre 87 regroupe les charges exceptionnelles constatées lors de l'exercice. Ces charges sont par essence non prévisibles et il n'est pas toujours possible d'effectuer une Décision Modificative afin d'ajuster les crédits budgétaires, par exemple lorsqu'une charge exceptionnelle est constatée entre le dernier COS et la clôture de l'exercice comptable. Aussi, il est également rappelé que les crédits du chapitre 87 relatifs aux charges exceptionnelles ne sont pas limitatifs.

### SECTION INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement 2017 du CMR correspond au développement de l'agence du Havre 570 k€ d'achat de l'immeuble et 230 k€ de travaux d'agencement. Le résultat de la section dotation est donc fortement déficitaire à -743 k€.

### SECTION FINANCEMENT

Le développement à Rouen et Caen ne devrait pas nécessiter au recours à des emprunts complémentaires pour financer la croissance de l'encours.

Toutefois dans l'hypothèse où l'activité se développerait sur l'hypothèse haute ou plus, le COS autorise le CMR à solliciter un prêt de 300 000€ à taux fixe sur 5 ans amortissables linéairement. La garantie de la Ville de Rouen sera sollicitée pour cet emprunt.

Le développement au Havre est financé par un emprunt de 700 k€ conformément aux décisions des précédents COS et sera comptabilisé en 2018 conformément à la date d'achat prévisionnel.

Le CMR est actuellement en situation nette de placement : 804 k€ placés et 29 k€ sur comptes courants (soit -515 k€ au regard du point budget 2017). Cette forte diminution par rapport à 2016 est à mettre en relation avec notre augmentation de l'encours de 306 k€ et le remboursement des deux dernières tranches d'emprunt pour 200k€, révélateur d'une gestion rigoureuse créatrice de Cash Flow. Nous veillons à placer aux meilleurs taux ces liquidités et auprès de différentes banques pour ne pas être exposé aux « grands risques ».

Ainsi le CMR sera en mesure de répondre à tous les scénarii de développement.

Par ailleurs, afin de ne pas bloquer le fonctionnement de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen (sur la période de mars à mai notamment), il est proposé que le Conseil d'Orientation et de Surveillance habilite le Directeur Général à signer les financements précédemment décrits en cas d'empêchement de la Présidence. La délibération du COS datée du 01/12/2010 l'autorise à réaliser les placements de trésorerie sans risques.

Les emprunts souscrits, dans le cadre de cette délégation, feront l'objet d'un rapport du Directeur à chaque réunion du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

**Au cours de l'exercice 2017, cette autorisation n'a jamais été utilisée.**



Sur quoi statuant, le Conseil d'Orientation et de Surveillance

- Adopte par chapitre le budget primitif de l'exercice 2018 de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen tel qui figure ci-après en définissant le caractère non limitatif des crédits du chapitre 68, 69 et 87.
- Autorise la CCMR à souscrire des emprunts pour un montant maximum de 300.000€ sur 5 ans à taux fixe afin de financer l'activité et placer les excédents de trésorerie.
- Autorise le Directeur Général à signer en lieu et place de la présidence les emprunts si la présidence avait un empêchement.
- Demande au Directeur Général de rendre compte, le cas échéant, de l'utilisation de la précédente délégation à chaque COS.

Fait à Rouen le 20 décembre 2017

La Vice Présidente  
du Conseil d'Orientation  
et de Surveillance

Emmanuèle JEANDET-MENGUAL

Pour extrait conforme  
Le Directeur Général

Laurent DAUPLEY